Image not found or type unknown

Pension compensatoire en cas de divorce

Par **nanyliberty**, le **20/01/2015** à **10:32**

Je suis divorcée depuis le 26/08/2014 mon ex mari doit me verser une pension compensatoire pendant 8 ans. Mon avocate m 'a dit donc qu il doit payer depuis septembre. Hors mon ex mari à commencé à me verser la pension ce mois-ci , et les 4 mois d 'avant ? ai-je le droit de faire appel à un huissier pour réclamer cette somme? malgré qu 'il à commencé à payer ce mois-ci. Car je sais que durant ces 8 ans pour différentes causes il se peut que la pension s'arrête (chômage, décès...)donc cette somme serait perdue. Merci de votre réponse car ce divorce à duré 4 ans et lui ne se gêne pas de me réclamer de l'argent sur la maison etc.

Par **michelvieuchamp**, le **27/01/2015** à **18:16**

Bonjour Maître,
nous sommes en procédure de divorce avec mon ex-épouse.Nous sommes mariés depuis 19 ans mais en séparation de corps depuis 1 an. Nous avons en commun une maison dont elle serai prête à me verser la moitié après évaluation.Je suis chef d'entreprise. Mes revenus sont de 1300€ net (théorique car basés sur mes revenus déclarés en fonction de mon chiffre d'affaire) mais en réalité je me prends un salaire de 1000€, ceux de mon ex-épouse étant de 1700€ net. Dans sa requête auprès de son avocat, elle refuse de me verser une prestation compensatoire .Y a t'il une faible différence entre nos 2 revenus pour ne pas y prétendre? Y a t'il "une formule" pour calculer si et combien je pourrai recevoir de sa part, car je ne suis pas d'accord avec sa requête et essaie de trouver un arrangement pour accepter sa demande mais demander plus dans mon dû de la maison. Merci beaucoup de votre réponse. Bien cordialement

Par **Pierredu94000**, le **20/02/2015** à **03:29**

@michelvieuchamp:pour le calcul de la PC vous pouvez utiliser cette feuille de calcul: http://www.roc-avocat-perigueux.fr/calcul-prestation-compensatoire/calcul-prestation-compensatoire.php

Comme il y a 70% de différence de salaire, vous obtiendrez une prestation compensatoire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés